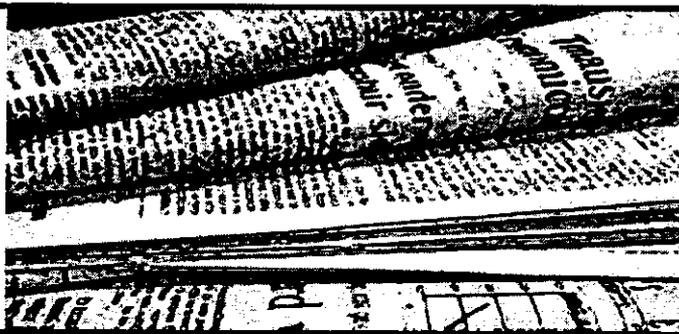


Banque Nationale de Belgique

Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 mai 2003



La Banque nationale et ses conseils ont été surpris de constater que la presse avait publié un article traitant des conclusions que la Banque a déposées dans le cadre d'une procédure en référé qui sera plaidée devant la Présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles le 23 mai. Cet article contient des commentaires contestables et, selon la Banque, tout à fait inexacts.

Il s'agit d'un différend entre la Banque Nationale et quelques-uns de ses actionnaires et qui concerne notamment les réserves officielles de change de la Banque.

La Banque avait été approchée par la presse mais s'était refusée, en ce qui la concerne, à tout commentaire. Elle estime en effet qu'il n'y a pas lieu de porter le débat juridique dans les médias avant même qu'il n'ait eu lieu devant le Tribunal. Par respect pour le Tribunal, la Banque souhaite donc s'abstenir de toute déclaration avant l'audience et déplore l'attitude de l'une des parties adverses qui semble vouloir traiter cette question juridique avant tout dans les médias.

Bien entendu, la Banque et ses conseils sont disposés à répondre aux questions de la presse à l'issue des plaidoiries.